



**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**

**SEANCE DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 A 09H30**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Membres en exercice :	14
Membres présents :	14
Membre représenté :	0
Membre absent :	0
Membre excusé :	0
Membres votants :	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre à 09h30, se sont réunis en les locaux de l'Hôtel de Ville de Colombes sis Place de la République - 92700 COLOMBES, les membres du bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 22 novembre 2024 de Monsieur Patrick CHAIMOVITCH, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 14**

M. Patrick CHAIMOVITCH, Président.

M. André MANCIPOZ, 1er Vice-président.  
M. Georges MOTHYRON, 2ème Vice-président.  
M. Stéphane COCHEPAIN, 3ème Vice-président.  
M. Yves REVILLON, 4ème Vice-président.  
M. Patrice LECLERC, 5ème Vice-président.  
M. Pascal PELAIN, 6ème Vice-président.  
Mme Camille GICQUEL, 7ème Vice-présidente  
M. Thierry SELLIER, 8ème Vice-président.  
Mme Sylvie MARIAUD, 9ème Vice-présidente.  
Mme Josette de MARVAL, 10ème Vice-présidente  
Mme Fatoumata SOW, 11ème Vice-présidente.  
Mme Anne-Laure PEREZ, 12ème Vice-présidente  
Mme Leïla LARIK, 13ème Vice-présidente.

**POUVOIR DONNE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 0**

**ABSENT : 0**

**EXCUSE : 0**

**ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0**

**PARTI EN COURS DE SEANCE : 0**

**Secrétaire de séance** : Mme Josette de MARVAL, 10ème Vice-présidente, désignée en séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).



Le Bureau de l'Etablissement passe à l'examen des projets de délibérations.

## I - MOBILITES - ENVIRONNEMENT

- BT-2024/S07/001 Avis de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine sur le plan des mobilités en Ile-de-France arrêté le 27 mars 2024 : **Délibération adoptée à l'unanimité.**
- BT-2024/S07/002 Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité à l'échelle du Territoire de Boucle Nord de Seine : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

## II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- BT-2024/S07/003 Soutien au développement économique - Octroi d'une subvention à l'association Clichy Entreprendre pour l'année 2024 : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures et trente-deux minutes.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 29 novembre 2024.



**Patrick CHAIMOVITCH,**

Maire de Colombes

Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

*Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).*

*Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.*